

Décision

Générale

colonial

Décision n° 705 DÉCISION n° 705 du 10 juillet 1939

n° 705

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 512 du 31/07/1939

Date de publication

10 juillet 1939

Date du numéro

31 juillet 1939

TEXTE INTÉGRAL

Un témoignage de satisfaction est accordé à l'adjudant Nicolaï (Paul), de la milice indigène de la Côte française des Somalis, pour le motif suivant : « À rendu à la colonie, au cours d'un séjour de trois années. en meilleurs services. » Chargé pendant quinze mois du Bureau de douane et du contrôle des passeports à la gare-frontière d'Ali-Sabieh, à une époque de trafic intense entre Djibouti et l'Ethiopie, par son zèle et son dévouement à sa tâche, se faire apprécier de manière flatteuse par ses chef de service. » À commandé en dernier lieu pendant un an, dans une région particulièrement déshéritée, un poste-frontière avancé, Par son activité et grâce à sa connaissance de la langue italienne, à pu faire parvenir aux autorités dont il dépendait, des renseignements nombreux et souvent d'un grand intérêt. »